

*DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION*

**Année 2023  
Séance du 13 décembre 2023**

**N° 24**

**Objet : Convention  
d'organisateur secondaire des  
transports scolaires (AO2) en  
régie entre Provence Alpes  
Agglomération et le Syndicat  
Intercommunal pour le  
Transport d'Elèves (SITE)**

## ***DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION***

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les- Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES Guy, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

**Etaient représentés :**

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

**Etaient excusés :**

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMARD Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

**Le quorum est atteint.**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 28/12/2023**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231213-24\_13122023

**Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :**

Le conseil communautaire a décidé par délibération du 14 juin 2023, d'approver les conventions d'organisateurs secondaires des transports scolaires en régie.

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération est en charge de la compétence Transports et notamment du volet Transports scolaires.

Certaines collectivités ont accepté de passer une convention de délégation de compétence relative à l'organisation et au financement des services réguliers routiers assurant à titre principal à l'intention des élèves, la desserte des établissements d'enseignement avec la possibilité d'effectuer le transport en régie.

Ces collectivités deviennent des autorités organisatrices de second rang (AO2).

En date du 21 Juillet 2023, le Syndicat Intercommunal de Château Arnoux souhaitait que Provence Alpes Agglomération supprime de la liste le service de Mallefougasse Augès qu'il n'assure plus depuis quelques années.

Il vous est demandé d'approver la suppression de ce service.

Il convient d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à valider cette modification.

Une copie des conventions est jointe au présent rapport.

Il est proposé :

- d'approver la modification apportée à la convention d'organisateur secondaire des transports scolaires (AO2) entre Provence Alpes Agglomération et le Syndicat Intercommunal de Château Arnoux , jointe en annexe.
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
 Après en avoir délibéré et procédé au vote  
 Approuve les propositions présentées  
 A l'unanimité  
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,

Claude FIAERT

PUBLIE LE :

22 DEC. 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231213-24\_13122023